

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2026-02

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le lundi 2 février 2026, a adopté le « RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-02 CONCERNANT LE BON ORDRE ET LA PAIX PUBLIQUE» et que ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir une copie en s'adressant au bureau de la soussignée, pendant les heures habituelles d'ouverture du bureau.

DONNÉ à Sainte-Cécile-de-Whitton ce dixième jour du mois de février deux mille vingt-six.

**Nicole Domingue
Directrice générale/greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, Nicole Domingue, directrice générale/greffière-trésorière, résidant à Lambton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9 h 00 et 16 h 00, le dixième jour du mois de février 2026, aux endroits désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dixième jour du mois de février deux mille vingt-six.

Directrice générale/greffière-trésorière